

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le 15 décembre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses délibérations, à l'Hôtel de Ville, après convocations légales adressées le 8 décembre, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Maire.

Étaient présents : 21

M. ALBERTINI, M. SAUVAGET, Mme DURAND, M. RUZÉ, Mme CHENEL, M. MICHOUX, Mme MEUNIER, M. SOMMIER, Adjoint au maire, M. DURAND, M. ESCUDERO, Mme LANCERY, M. LAFOSSE, Mme SIMON, Mme CARATY, M. PLANSON, Mme LESOURD, M. BILLOT, Mme MICHOUX, M. DOUADY, Mme LANGLOIS, M. CORBINUS, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs : 7

Mme CHOLLET à Mme CARATY
M. MICHOUX à M. SOMMIER jusqu'à 18h30
Mme BRETEL à M. SAUVAGET
Mme LAMY à Mme CHENEL
M. DUPUY à M. DURAND
M. GUILLON à Mme LESOURD
Mme BRAS à Mme LANGLOIS

Absents sans pouvoir : 3

Mme SIMON jusqu'à 18h10
M. FERRUS
M. BARBELLION

Monsieur REISSER, Directeur Général des Services, Mesdames LUNEAU, et GASSELIN, fonctionnaires municipaux, assistent à la séance.

Monsieur le Maire ouvre les travaux à 18h05.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée délibérante d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 2011.

Madame MEUNIER, Adjointe au Maire déléguée aux affaires culturelles, signale une erreur dans l'approbation de la délibération n°11-65 relative à la mise en vente du club house de Rivaulde : son abstention n'est pas retranscrite. Monsieur le Maire en prend note, le procès verbal sera corrigé.

Le Procès-Verbal du 24 novembre 2011 est adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

Madame Marie-Lise CARATY est nommée secrétaire de séance.

Madame Maryse SIMON, conseillère municipale, prend place à 18h10.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et demande si des conseillers ont des questions diverses.

Madame Josette DURAND, Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, informe l'assemblée que, suite au regroupement des écoles primaire Yves GAUTIER et maternelle La Souris Verte, et après consultation des équipes éducatives et des représentants des parents d'élèves, le nouveau groupe scolaire ainsi constitué s'appellera désormais école élémentaire Yves GAUTIER – Souris Verte.

Délibération n°11-72 SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU N°342 DE LA LIGNE DE CHEMIN DE FER LE BLANC-ARGENT

Rapporteur : Pascal SAUVAGET

La SNCF projette de supprimer le passage à niveau n°342 de la ligne de chemin de fer Le Blanc-Argent, passage à niveau qui se trouve sur le territoire de la commune de Salbris (ex chemin rural « de Bicherieux à Salbris »), et a donc demandé l'ouverture d'une enquête publique « de commodo et incommodo ».

L'enquête publique prescrite par arrêté préfectoral du 19 juillet 2011 s'est déroulée au mois de septembre dernier.

Le rapport établi par le commissaire enquêteur conclut en faveur du projet de suppression, l'ouvrage n'ayant plus aucune utilité du fait que le chemin rural n'existe plus et que la voie ne sépare plus aujourd'hui que des propriétés privées.

Le conseil municipal est invité à émettre un avis sur ce projet.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°11-73

SAISON CULTURELLE 2012 : PRÉSENTATION DE LA SAISON. FIXATION DES TARIFS. DEMANDE D'AIDE AU CONSEIL GENERAL ET AU CONSEIL RÉGIONAL. CONVENTION DE SPONSORING

Rapporteur : Fanny MEUNIER

Les conseillers voudront bien se reporter aux documents joints à la convocation.

Ils sont invités à :

- approuver les tarifs pour les différentes programmations ;
- autoriser le maire à solliciter les aides du conseil général et du conseil régional ;
- approuver le dispositif de la convention de sponsoring se rapportant au festival « Swing 41 ».

Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, remarque que le coût global du spectacle du 12 mai est plus important que celui du spectacle prévu le 9 mars dans la même salle.

Madame MEUNIER, Adjointe au Maire déléguée aux affaires culturelles, explique que la différence est due au coût technique qui est plus élevé le 12 mai, s'agissant d'un spectacle musical prévu de 16h à 2h du matin (location de matériel plus longue), et que ce type de représentation musicale revient techniquement plus cher qu'un spectacle de théâtre tel que prévu le 9 mars.

Madame SIMON, conseillère municipale de la Majorité, estime que le tarif réduit proposé pour le spectacle du 12 mai reste élevé par rapport au tarif normal (2€ de différence). Monsieur DOUADY la rejoint et propose un tarif réduit à 12€ au lieu des 15€ proposés. Madame MEUNIER, n'y voit pas d'inconvénient. Le conseil municipal décide donc de fixer le tarif réduit du spectacle du 12 mai 2012 à 12€, soit 5€ en dessous du tarif normal.

Concernant l'application du tarif réduit, Madame MEUNIER propose, qu'outre les moins de 18 ans, les étudiants, les handicapés et les demandeurs d'emploi, ce tarif soit appliqué aux adhérents de l'atelier théâtre de Salbris pour les spectacles de théâtre. Le conseil municipal est d'accord.

Madame MEUNIER indique que le nouveau dispositif mis en place par la Région pour subventionner l'offre culturelle locale change. Le Conseil Régional souhaite désormais raisonner en terme de Projet Artistique et Culturel de Territoire (P.A.C.T), ce qui aura un impact sur la future saison culturelle et son financement (risque de diminution de la subvention au regard des nouveaux critères alors même que celle-ci est déjà passée de 55 à 45%). Elle explique que la programmation devra suivre une thématique, répondre à des exigences de bassin de vie et de projet pédagogique. Monsieur DOUADY, membre de la Minorité Municipale, estime que cela peut permettre de proposer une offre cohérente. Madame MEUNIER précise qu'elle n'est pas opposée à la démarche mais appréhende une baisse de l'aide financière.

Concernant le budget culturel à proprement dit, Madame MEUNIER rend compte d'une nette diminution, toutes prestations confondues – saison culturelle, 14 juillet, carnaval – depuis 2008 (84 000€ en 2008, 80 000€ en 2009, 52 000€ en 2010, 36 000€ en 2011). Monsieur DOUADY estime que le budget culturel est en effet devenu raisonnable. Madame MEUNIER ajoute que l'offre est maintenue et même enrichie par rapport à 2008 avec le Cinémobile, le carnaval des enfants, une animation nouvelle pour la fête de la musique, mais que l'on arrive aujourd'hui à un seuil et qu'il est difficile d'aller en deçà financièrement parlant. Elle

rappelle les incertitudes concernant les subventions liées à la mise en œuvre du PACT. Monsieur le Maire estime qu'il faudra en effet veiller à entrer dans ces nouveaux critères.

Monsieur Patrick MICHOUX, Adjoint au Maire délégué aux travaux et à l'urbanisme, arrive à 18h30.

Concernant le festival Swing 41, Monsieur DOUADY est satisfait de la diminution des entrées gratuites. Madame MEUNIER confirme que le système a en effet été limité. Monsieur le Maire précise que cette pratique était strictement liée aux sponsors.

Au niveau des conventions de sponsoring, Monsieur DOUADY est réservé sur l'organisation de soirées VIP. Monsieur le Maire et Madame MEUNIER estiment ce genre de prestations justifiées en contrepartie d'un sponsoring de 3 000 €.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°11-74 CONVENTION DE PARTENARIAT CULTURES DU CŒUR

Rapporteur : Fanny MEUNIER

L'association « Cultures du cœur Loir&Cher » sise à Blois, a pour objet la promotion des loisirs sous toutes ses formes (pratique d'un sport, accès à des activités culturelles,...) pour les personnes socialement défavorisées ou fragilisées qui en sont très souvent exclues. Celle-ci a proposé à la commune de Salbris de devenir partenaire de ses actions.

Ce partenariat consisterait, pour la commune, à offrir à l'association l'accès gratuit aux différentes manifestations culturelles qu'elle organisera en 2012, dans la limite de 5 places par représentation. L'association attribuerait ces places sous forme d'invitation aux publics visés, à savoir bénéficiaires des minimas sociaux, jeunes en suivi éducatif, personnes handicapées, personnes âgées, ...

Le conseil municipal est invité à autoriser la souscription d'une convention de partenariat avec l'association.

Délibération adoptée à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

N°11-75 DÉCISIONS MODIFICATIVES : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ANNEXE « GENDARMERIE », BUDGET ANNEXE « CRJS »

Rapporteur : Sandrine CHENEL

Les conseillers municipaux sont invités à se reporter aux tableaux joints à la présente note de synthèse.

Monsieur DOUADY, membre de la Minorité Municipale, demande ce qui est supprimé sur le poste maintenance du budget Gendarmerie.

Madame CHENEL, Maire Adjoint délégué aux finances, indique que ce n'est qu'un ajustement par rapport au budget prévisionnel.

Concernant le budget CRJS, Monsieur DOUADY interroge sur ce que représentent les 16 000€ de plus en charges de personnel. Madame CHENEL explique qu'il s'agit de frais de remplacement de personnel en maladie. Monsieur DOUADY demande si l'assurance de la commune ne prévoit pas ce genre de cas. Le directeur général des services (DGS), Monsieur REISSER, répond que seuls les accidents du travail sont pris en charge, pas la maladie.

Monsieur le Maire évoque une amélioration de la fréquentation du CRJS dont le bilan sera présenté lors du vote du compte administratif.

Concernant le budget général, Monsieur DOUADY demande ce qui a été enlevé en acquisitions de matériel. Le DGS répond que rien n'a été supprimé, il ne s'agit que d'un ajustement.

Budget annexe Gendarmerie	Adopté à LA MAJORITÉ <i>(1 abstention de M. CORBINUS)</i>
Budget annexe CRJS	Adopté à LA MAJORITÉ <i>(4 abstentions de Mme LANGLOIS, M. DOUADY, M. CORBINUS, et la procuration de Mme BRAS)</i>
Budget Général	Adopté à LA MAJORITÉ <i>(1 abstention de M. CORBINUS)</i>

Délibération adoptée à la MAJORITÉ des membres présents et représentés.

N°11-76 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF À LA PROPOSITION D'ÉCHÉANCIER TENANT COMPTE DE LA RÉÉVALUATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION VERSÉE À LA COMMUNE DE SALBRIS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les conseillers municipaux sont invités à consulter le projet de délibération proposé par la communauté de communes Sologne des Rivières (CCSR) joint à la convocation.

Monsieur le Maire rappelle que les 187 000€ réclamés par la CCSR, en plus, chaque année, ne sont pas justifiés. Il considère qu'un delta de l'ordre de 87 000€, imputable à une baisse des recettes issues de la caisse d'allocations familiales, est envisageable mais pas plus. Le conseil communautaire refuse cette appréciation et a donc voté 187 000€ de plus à la charge de Salbris.

Monsieur le Maire évoque un doute quant à la validité de cette délibération communautaire prise à la majorité qualifiée alors que l'unanimité semble être requise en pareil cas.

Le moratoire ici proposé doit être entériné par le conseil communautaire le lundi suivant. Il prévoit une augmentation graduelle des charges imputables à Salbris allant jusqu'à + 210 000€ à partir de 2015 et jusqu'en 2020.

Monsieur le Maire rappelle que le fait que Salbris doive cette somme reste à prouver car les règles légales de calcul n'ont peut-être pas été respectées. Il annonce d'ailleurs qu'un recours va être déposé par la commune de Salbris contre la délibération du conseil communautaire du 26 octobre 2011 qui redéfinit l'attribution de compensation de Salbris suite à la réévaluation des charges transférées. Il a rencontré l'avocat-conseil de l'association des petites villes de France (APVF) qui estime lui aussi que cette délibération aurait dû être prise à l'unanimité et non la majorité. Il faut confirmer que Salbris n'accepte pas la sentence du conseil communautaire.

Monsieur le Maire précise que ce recours ne suspend aucunement l'exécution de la délibération attaquée et qu'il sera donc assorti d'une demande de référé-suspension permettant d'interrompre les effets de cette décision (l'attribution de compensation versée à la commune de Salbris a déjà été diminuée suite à la mise en œuvre de la délibération communautaire du 26 octobre dernier).

Monsieur le Maire ajoute qu'il a informé les élus communautaires de ce recours : puisqu'ils n'arrivent pas à s'entendre, la question sera tranchée en droit. Ce passage au tribunal administratif aura le mérite de clarifier les choses et d'apaiser les esprits. La réponse sera entre les mains du juge.

Monsieur le Maire estime que ce problème n'est pas propre à notre collectivité : il est symptomatique des relations entre les bourgs centres et les villages. Les charges de centralité sont principalement assumées par les bourgs centres alors que les services concernés bénéficient à l'ensemble des villages. Il prend l'exemple de la gendarmerie, construite par Salbris seule, dont le champ d'action rayonne au-delà des limites de la commune, et dont les enfants des agents sont accueillis, par exemple, dans les écoles salbrisiennes dont la commune a seule la charge.

Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, déclare que c'est triste d'en arriver au tribunal administratif. Il estime qu'on a laissé pourrir la situation depuis deux ans.

Monsieur le Maire réfute cette affirmation. Il indique que les différents débats d'orientations budgétaires démontrent au contraire qu'il n'y a jamais eu refus de la discussion.

Monsieur DOUADY estime que la première année de refus de vote du budget était déjà un signal. Monsieur le Maire considère que cette démarche n'était pas justifiée. Il indique que des ouvertures ont été

faites, mais n'ont pas été reprises. Il réaffirme que Salbris n'a jamais créé d'obstacle, ni laisser traîner les choses, puis passe au vote.

Considérant inexacte la révision des sommes des charges transférées, le conseil municipal décide de refuser l'échéancier proposé par la CCSR.

Délibération adoptée à la MAJORITÉ des membres présents et représentés (4 abstentions de Mme LANGLOIS, M. DOUADY, M. CORBINUS, et la procuration de Mme BRAS).

N°11-77 OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT A LA MAISON DE RETRAITE DE SALBRIS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le directeur de la maison de retraite de Salbris sollicite de la commune de Salbris l'octroi de sa garantie à un emprunt de 300 000 € à taux fixe de 3,17%, à échéance trimestrielle, qu'il envisage de souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, cet emprunt étant destiné à financer les travaux de construction d'une unité d'accueil de jour « Alzheimer ». Le capital garanti par la commune serait de 5% du prêt, soit 15 000 €. Il est proposé au conseil municipal d'accéder à cette demande et d'autoriser le maire à signer l'acte octroyant la garantie de la commune.

Madame MEUNIER, Adjointe au Maire déléguée aux affaires culturelles, estime qu'elle ne maîtrise pas ce sujet et préfère s'abstenir.

Délibération adoptée à la MAJORITÉ des membres présents et représentés (2 abstentions de Mme MEUNIER et de M. CORBINUS).

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 NOVEMBRE 2011

Rapporteur : Monsieur le Maire

LECTURE DES DÉCISIONS DU MAIRE

21 novembre 2011 Prolongation location garage n°2 à Mme RIFFLART

Un bail de location de trois mois à compter du 19 décembre 2011 est consenti à Mme RIFFLART pour le garage n°2, situé avenue de Verdun, moyennant un loyer de 90€ par trimestre.

21 novembre 2011 Location garage n°2b à M. MAGNAN

Un bail de location de six mois à compter du 21 novembre 2011 est consenti à M. MAGNAN pour le garage n°2b, situé avenue de Verdun, moyennant un loyer de 90€ par trimestre.

24 novembre 2011 Attribution du marché de location avec option d'achat d'un pont passerelle

Suite à la consultation organisée le 20 septembre 2011 et à la négociation engagée auprès des opérateurs ayant déposé une offre, le marché est attribué à la SARL TOUS TRAVAUX,

56 Route de Sigloy, 45150 OUVROUER LES CHAMPS, selon les caractéristiques suivantes. :

- Durée de la location : 4 ans ;
- Prix global avec option d'achat : 178 462€ HT, soit 213 440,55€ TTC ;
- Prix de l'option : 16 275€ HT, soit 19 464,90TTC.

Monsieur DOUADY, représentant de la Minorité Municipale, demande s'il s'agit d'un achat. Monsieur le Maire répond que c'est une location-vente.

Monsieur DOUADY estime que cette opération va finir par coûter cher. Monsieur le Maire met en avant le service supplémentaire offert aux salbrisiens avec cette nouvelle liaison entre le quartier de Courcelles et l'avenue de la Résistance, tout en soulignant que l'offre du prestataire a été négociée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 19h20.

La secrétaire de séance,

Marie-Lise CARATY